

## Conseil Départemental de Vendée

## Cessation d'activité professionnelle

## **Documents à fournir :**

- Si contrat d'exercice : la dénonciation du contrat
- Si exercice en société : acte de cession des parts consenti aux associés restants et procèsverbal de l'assemblée générale extraordinaire constatant le départ de l'associé
- Si cession du cabinet dentaire : acte de cession consenti au futur acquéreur.
- Si fermeture du cabinet dentaire : courrier mentionnant la date de fermeture définitive du cabinet
- Courrier au Conseil de l'Ordre l'informant de la cessation d'activité, mentionnant les coordonnées privées du praticien et indiquant, au choix, si le chirurgien-dentiste souhaite :
  - maintenir son inscription au Tableau en qualité de Praticien sans exercice principal,
  - maintenir son inscription au Tableau en qualité de Praticien retraité (possible pour les praticiens âgés de plus de 60 ans, ce qui ouvre droit à la cotisation minorée),
  - demander sa radiation du Tableau
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

## Démarches administratives :

- Informer la CPAM, L'URSSAF, la caisse de retraite.